

US Chemical FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Page 1 de 4

1. IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : MAXI-DRI

UTILISATION RECOMMANDÉE : ADJUVANT DE RINCAGE POUR CONDITIONS D'EAU EXTRÉMES

RESTRICTIONS SUR L'UTILISATION : NE PAS UTILISER CE PRODUIT DE MANIÈRE NON

CONFORME À L'INFORMATION SUR SON ÉTIQUETTE.

MARQUE SUR L'ÉTIQUETTE : PROLINE

CODE Nº 101100104, 101100105 FDS N^o 200569256N

WATERTOWN, WI 53094 USA U S CHEMICAL 316 HART STREET

U S CHEMICAL 3755 LAIRD ROAD MISSISSAUGA, ONTARIO L5L 0B3 CANADA

Nº D'URGENCE MÉDICALE : 1-866-923-4913 USA Nº D'URGENCE EN CAS DE DÉVERSEMENT : 1-800-424-9300 USA

Nº POUR RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : 1-800-558-9566 (DE 8 H À 17 H HNC DU LUN AU VEN)

ADRESSE INTERNET: WWW.USCHEMICAL.COM

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION: IRRITATION OCULAIRE (CATÉGORIE 2A),

IRRITATION CUTANÉE (CATÉGORIE 2)

ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE

MOT-INDICATEUR: AVERTISSEMENT

PICTOGRAMMES: POINT D'EXCLAMATION

MENTIONS DE DANGER : CAUSE DE GRAVES IRRITATIONS OCULAIRES ET CUTANÉES.

MENTIONS D'AVERTISSEMENT : Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques et des gants de protection résistants aux produits chimiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver

rigoureusement les mains et les zones affectées après toute manipulation.

PREMIERS SOINS : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, chercher de l'aide médicale. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer à grande eau. S'il se produit une irritation cutanée qui persiste, chercher de l'aide médicale. Enlever les vête ments contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. Si la personne est consciente, lui donner à boire jusqu'à une tasse de lait ou d'eau, selon la tolérance, pour diluer le produit chimique.

NUMÉRO D'URGENCE: 1-866-923-4913

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

SEULEMENT.

DANGERS POUR LA SANTÉ NON CLASSIFIÉS AILLEURS : Sans objet DANGERS PHYSIQUES NON AUTREMENT CLASSIFIÉS : Sans objet

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT DANGEREUX	Nº CAS	% EN POIDS
XYLÈNESULFONATE DE SODIUM	1300-72-7	31,0

LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT, É.-U. : VOIR LA SECTION 15 SUR LA LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT INDIVIDUAL POUR LES NOMS CHIMIQUES.

POUR DE PLUS AMPLES RENSIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS, VISITER LE: WWW.USCHEMICAL.COM



4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Page 2 de 4

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER AVEC PRÉCAUTION À L'EAU PENDANT PLUSIEURS MINUTES. ENLEVER LES LENTILLES CORNÉENNES, S'IL Y A LIEU ET SI FACILEMENT RÉALISABLE. CONTINUER À RINCER PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. SI L'IRRITATION OCULAIRE PERSISTE, CHERCHER DE L'AIDE MÉDICALE. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: RINCER À GRANDE EAU. S'IL SE PRODUIT UNE IRRITATION CUTANÉE QUI PERSISTE, CHERCHER DE L'AIDE MÉDICALE. ENLEVER LES VÊTE MENTS CONTAMINÉS ET LES LAVER AVANT DE LES PORTER À NOUVEAU. EN CAS D'INGESTION: RINCER LA BOUCHE À L'EAU. SI LA PERSONNE EST CONSCIENTE, LUI DONNER À BOIRE JUSQU'À UNE TASSE DE LAIT OU D'EAU, SELON LA TOLÉRANCE, POUR DILUER LE PRODUIT CHIMIQUE.

INHALATION: AUCUNE MESURE PRÉCISE DE PREMIERS SOINS N'EST REQUISE.

NUMÉRO D'URGENCE 1-866-923-4913

SYMPTÔMES / EFFETS LES PLUS IMPORTANTS : PROVOQUE DES IRRITATIONS OCULAIRES.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES : AUCUNE CONNUE.

NOTE AU MÉDECIN: APPELER LE 1-866-923-4913 POUR DE L'AIDE DANS LE TRAITEMENT DES EXPOSITIONS.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

DANGERS CHIMIQUES : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU. ININFLAMMABLE. DANGERS LIÉS AUX PRODUITS DE COMBUSTION : OXYDES DE CARBONE, SOUFRE ET AUTRES ÉMANATIONS.

MÉTHODES: LE CHOIX D'UN EXTINCTEUR ET DES MÉTHODES D'EXTINCTION DOIT SE FAIRE EN FONCTION DE L'IMPORTANCE ET DU TYPE DE L'INCENDIE.

ÉQUIPEMENT: PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL COMPLET EN FONCTION DES CIRCONSTANCES.

COTE NFPA: SANTÉ: 2/INFLAMMABILITÉ: 0/RÉACTIVITÉ: 0/RISQUE SPÉCIAL: S/O

EXTINCTEURS APPROPRIÉS : EAU, PRODUIT CHIMIQUE SEC, DIOXYDE DE CARBONE (CO2) OU TYPE DE MOUSSE APPROPRIÉ POUR L'EXTINCTION D'INCENDIES.

EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS: AUCUNE RESTRICTION EN FONCTION DES DANGERS CHIMIQUES.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: ÉVACUER LE PERSONNEL NON PROTÉGÉ DE LA ZONE.
PORTER UNE PROTECTION INDIVIDUELLE, Y COMPRIS DES BOTTES DE CAOUTCHOUC. VOIR LA
SECTION 8. ASSURER L'AÉRATION DE L'AIRE, SI BESOIN EST. FAIRE ATTENTION DE NE PAS
GLISSER. SE LAVER RIGOUREUSEMENT APRÈS LE NETTOYAGE.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : EMPÊCHER QUE LE DÉVERSEMENT ENTRE DANS LES TUYAUX D'ÉVACUATION, LES ÉGOUTS PLUVIAUX OU LES EAUX DE SURFACE. EMPÊCHER LA CONTAMINATION DES EAUX ET DES SOLS.

MÉTHODES DE NETTOYAGE: ON PEUT NETTOYER LES PETITS DÉVERSEMENTS EN LES ESSUYANT ET EN LES RINÇANT AVEC DE L'EAU. POUR LES PLUS GRANDS DÉVERSEMENTS, ON DOIT LES ENDIGUER AFIN DE LES CONFINER. POMPER LES MATIÈRES DÉVERSÉES DANS UN CONTENANT DE DÉCHETS ÉTIQUETÉ OU LES ABSORBER AVEC UNE MATIÈRE ABSORBANTE INERTE PUIS LES RAMASSER AVEC UNE PELLE. APRÈS LE CONFINEMENT DU DÉVERSEMENT, RINCER LA ZONE À L'EAU ET SUIVRE LES PROCÉDURES HABITUELLES DE NETTOYAGE.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION: SUIVRE TOUTES LES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE. INDIQUER AU PERSONNEL L'UTILISATION ADÉQUATE, LES DANGERS, LES PRÉCAUTIONS ET LES MESURES DE PREMIERS SOINS. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS ET LES LAVER AVANT DE LES PORTER À NOUVEAU. NE PAS GOÛTER AU PRODUIT NI L'AVALER. DES RÉSIDUS DU PRODUIT PEUVENT RESTER SUR OU DANS LES CONTENANTS VIDES. MANIPULER LE CONTENANT AVEC PRÉCAUTION POUR ÉVITER DE L'ENDOMMAGER.

ENTREPOSAGE: GARDER LE CONTENANT FERMÉ LORS DE PÉRIODES D'INUTILISATION. ENTREPOSER À LA TEMPÉRATURE AMBIANTE DANS UN LIEU SEC, À L'ABRI DE LA LUMIÈRE DIRECTE DU SOLEIL. PROTÉGER DU GEL. PROCÉDER RÉGULIÈREMENT À LA ROTATION DES STOCKS. ÉLOIGNER DES ALIMENTS ET DES BOISSONS. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE Page 3 de 4

LIMITES DE L'EXPOSITION : XYLÈNESULFONATE DE SODIUM = AUCUN

CONTRÔLES TECHNIQUES: AUCUN REQUIS. UNE AÉRATION GÉNÉRALE DE LA PIÈCE EST ADÉQUATE.

PROTECTION INDIVIDUELLE

YEUX: LUNETTES DE SÉCURITÉ ANTI-ÉCLABOUSSURES CHIMIQUES.

MAINS: GANTS DE PROTECTION RÉSISTANTS AUX PRODUITS CHIMIQUES (DE CAOUTCHOUC OU DE NÉOPRÈNE).

VOIES RESPIRATOIRES: AUCUNE REQUISE.

PIEDS: AUCUNE REQUISE. ON RECOMMANDE LE PORT DE BOTTES EN CAOUTCHOUC DURANT LE

NETTOYAGE DU DÉVERSEMENT. CORPS : AUCUNE REQUISE.

MESURES D'HYGIÈNE: A MANIPULER CONFORMÉMENT AUX NORMES D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE ET

AUX CONSIGNES DE SÉCURITÉ. ENLEVER ET LAVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS AVANT RÉUTILISATION.LAVER RIGOUREUSEMENT LES MAINS ET LES ZONES AFFECTÉES APRÈS TOUTE

MANIPULATION DU PRODUIT.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE: LIQUIDE BLEU OPAQUE

ODEUR: BOUQUET DE FLEURS

CONCENTRATION pH: 2.8

ph en solution de 2 500 ppm : Non disp.

pH AU TAUX DE DILUTION : NON DISP.

ÉTAT PHYSIQUE: LIQUIDE

DENSITÉ RELATIVE (EAU): 1,150 **HYDROSOLUBILITÉ**: COMPLÈTE

PRESSION DE VAPEUR : NON DISP.

DENSITÉ DE VAPEUR : NON DISP.

VISCOSITÉ : NON VISQUEUX

TEMPÉRATURE D'AUTO-ALLUMAGE : NON DISP.
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : NON DISP.

LIMITES D'EXPLOSION (LIE/ LES) : AUCUN

TAUX D'ÉVAPORATION : NON DISP.

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) : NON DISP.

POINT D'ÉBULLITION: AUCUN

POINT INITIAL/LIMITES D'ÉBULLITION : NON DISP.
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION : NON DISP.

SEUIL OLFACTIF: NON DISP.

COEFF. DE PARTAGE (N-OCTANOL/EAU) : NON DISP.

AUTRES DONNÉES : NON DISP.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ: AUCUN DANGER. STABILITÉ CHIMIQUE : STABLE.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : AUCUNE CONNUE. NE SE POLYMÉRISERA PAS. CONDITIONS À ÉVITER : TEMPÉRATURES INFÉRIEURES À 1.6 °C (35 °F) OU SUPÉRIEURES À 49 °C (120 °F).

MATIÈRES À ÉVITER : LE MÉLANGE DIRECT AVEC D'AUTRÈS PRODUITS CHIMIQUES.

MÉLANGER UNIQUEMENT AVEC DE L'EAU.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : AUCUN DANS DES CONDITIONS NORMALES.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

VOIES D'EXPOSITION: YEUX, PEAU, INGESTION, INHALATION,

DONNÉES SUR LES VOIES D'EXPOSITION : AUCUNES DONNÉES D'ESSAI CL50 OU DL50 POUR LE MÉLANGE. EFFETS/SYMPTÔMES AIGUS POUR LA SANTÉ

YEUX: PROVOQUE DE GRAVES IRRITATIONS OCULAIRES. PEUT CAUSER DES DOULEURS, DES ROUGEURS ET LE LARMOIEMENT.

PEAU: PROVOQUE DES IRRITATIONS CUTANÉES. PEUT CAUSER DE L'INCONFORT, LE DESSÈCHEMENT DE LA PEAU ET DES ROUGEURS.

INGESTION: PEUT PROVOQUER DES IRRITATIONS, DES NAUSÉES, DES VOMISSEMENTS ET LA DIARRHÉE. INHALATION: AUCUN CONNU.

EFFETS CHRONIQUES ET AUTRES EFFETS: AUCUNS MUTAGÈNES DE CELLULES GERMINATIVES, SENSIBILISANTS CUTANÉS, SENSIBILISANTS RESPIRATOIRES, TOXINES REPRODUCTIVES OU DANGERS D'ASPIRATION À RAPPORTER.

ORGANES CIBLES SPÉCIFIQUES (CAS ISOLÉS OU RÉPÉTÉS): AUCUN CONNU.

MESURES NUMÉRIQUES DE TOXICITÉ : ATEMIX (VOIE ORALE - RAT) = SUPÉRIEUR À 2 000 MG / KG CARCINOGÈNES : AUCUN CARCINOGÈNE À SIGNALER À L'ACGIH, À L'IARC, AU NTP NI À L'OSHA .

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Page 4 de 4

DONNÉES ÉCOLOGIQUES : L'OSHA N'APPLIQUERA PAS LES EXIGENCES D'INFORMATION DANS LA SECTION 12, ÉTANT DONNÉ QUE CETTE MATIÈRE NE RELÈVE PAS DE SA COMPÉTENCE.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION: ÉLIMINER LE CONTINU CONFORMÉMENT À TOUTES LES LOIS ET À TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX APPLICABLES. CONSULTER LES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES ET LOCALES POUR LES RESTRICTIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS CHIMIQUES. GÉRER LES DÉCHETS CHIMIQUES PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE INSTALLATION APPROUVÉE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS. NE PAS RÉUTILISER LE CONTENANT VIDE. RINCER À FOND LE CONTENANT AVEC DE L'EAU AVANT DE S'EN DÉBARRASSER CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS COMMUNAUTAIRES LOCAUX EN VIGUEUR. VEUILLEZ RECYCLER LE CONTENANT VIDE DANS LA MESURE DU POSSIBLE. VOIR LA SECTION 8 POUR LES CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE AFIN DE MINIMISER L'EXPOSITION.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT / IMDG / IATA / TMD : NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

QUANTITÉ À DÉCLARER - CERCLA DE L'EPA : NON

ENREGISTREMENT EPA: NON

STATUT À L'INVENTAIRE (LES/LIS - CANADA) : TOUS LES COMPOSANTS SONT RÉPERTORIÉS. INVENTAIRE DES ÉTATS-UNIS (TSCA - É.-U.) : TOUS LES COMPOSANTS SONT RÉPERTORIÉS. DANGEREUX SELON L'OSHA : OUI. VOIR LA SECTION 8 AFIN DE MINIMISER L'EXPOSITION.

TENEUR EN PHOSPHORE : 0,00 %

PROPOSITION 65: NON

CATÉGORIES DE RISQUE 311/312 DE LA LOI SARA : VOIR LA SECTION 2 QUANT AUX

CATÉGORIES DE RISQUES DU SGH. PRODUITS CHIMIQUES - SARA 313 : NON

DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT : CE PRODUCT CONTIENT : EAU/7732-18-5, XYLÈNESULFONATE DE SODIUM/1300-72-7, MEROXAPOL/9003-11-6

COV: 0,00 % LA MÉTHODE DE CALCUL UTILISÉE SE FOND SUR LA NORME DU CONSEIL CALIFORNIEN ARB.

16. AUTRES INFORMATIONS

DATE DE PRÉPARATION : 3-5-24 **PRÉPARÉ PAR :** CR SECTION RÉVISÉE : 16 **ABRÉVIATIONS :** NON DISP. = NON DISPONIBLE S/O = SANS OBJET

AVIS AU LECTEUR

CE DOCUMENT A ÉTÉ PRÉPARÉ À PARTIR DE SOURCES CONSIDÉRÉES TECHNIQUEMENT FIABLES. IL NE CONSTITUE PAS UNE GARANTIE, ÉNONCÉE OU TACITE, DE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS CI-INCLUS. LES CONDITIONS RÉELLES D'USAGE ET DE MANUTENTION SONT HORS DU CONTRÔLE DU VENDEUR. L'UTILISATEUR DOIT S'ASSURER QU'IL POSSÈDE TOUTES LES DONNÉES DISPONIBLES, EN REGARD DE SON UTILISATION PARTICULIÈRE, ET QU'IL RESPECTE TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, DES ÉTATS ET MUNICIPAUX.